

## FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION ASBL

## **DEMANDE/REACTIVATION LICENCE COMPETITEUR**

	1ère affiliation	N	atation	Natation Synchronic	sée
	Ré affiliation	W	/ater-Polo	Plongeon	
	N° lic: Licence bis	M	asters	Eau Libre	
A REMPLIR COM	APLETEMENT ET LISIBLEMENT, MERC	<i>.</i> 1			
DONNEES P	ERSONNELLES		I		
NOM		PRENOM			
DATE DE NAISS	SANCE	NATIONALITE SEXE			
CLUB		NUMERO CONTACT			
ADRESSE POST	ΓALE				
LOCALITE		CODE POSTAL			
EMAIL					
AUTORISATION	ON TITULAIRE	AUTORISATION CLUB			
des statuts et d documents son	e signature, je déclare avoir pris conr u règlement d'ordre intérieur de la Fl ut disponibles auprès du responsable ernet de la FFBN (www.ffbn.be)	Signatu	ıre du Secrétaire Général/	Président club	
DATE ET SIGNA	TURE		<u> </u>		
Pour les mineurs, signature du représentant légal.  Cachet du cercle					
PARTIE A F	AIRE REMPLIR PAR LE ME	DECIN			
Sur foi de l'exar	men médical de ce jour je soussigné			certifie que	
ne présente pas	s de contre-indication à la pratique du	ı/de la			
CACHET			DATE ET SIGNATURE		
Le certificat médical	l est obligatoire pour tous les membres licencié	s «compétiteu	rs» et doit être i	renouvelé avant le 10 décembre d	le chaque année.

Le certificat médical est obligatoire pour tous les membres licenciés «compétiteurs» et doit être renouvelé avant le 10 décembre de chaque année. Le certificat médical devra être daté entre le 1 août et le 30 novembre afin de réactiver la licence pour l'année civile suivante.

Le membre licencié (ainsi que leurs représentants légaux le cas échéant) reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté Française du 20/10/2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de la FFBN et le règlement de procédure de la CIDD, instance disciplinaire en matière de violation des règles antidopage, à laquelle la FFBN est affiliée.

Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté Française du 20/11/2011 et le règlement antidopage de la FFBN, soient portées devant la CIDD, seule instance disciplinaire compétente à leur égard.

La liste de produits et méthodes interdits en matière de dopage ainsi que le règlement de procédure de la CIDD sont consultables et téléchargeables sur le site de la FFBN. A charge pour les cercles membres effectifs de communiquer l'information à leurs membres.





n° d'entreprise 417958251 Siège et secrétariat Rue du poirier 226 6061 Montignies-sur-Sambre



